

LES SOINS EN ERGOTHERAPIE POUR UN ENFANT

Qu'est-ce qu'un ergothérapeute ?

L'ergothérapeute (Occupational Therapist) est un professionnel de santé, exerçant dans les champs sanitaire, médico-social et social. Collaborant avec de nombreux professionnels (médecins, auxiliaires médicaux, travailleurs sociaux, acteurs de l'enseignement et de la formation, techniciens de l'habitat...), il est un intervenant incontournable dans le processus d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale des personnes.

Spécialiste du rapport entre l'activité (ou occupation en lien avec la terminologie internationale désignant l'ergothérapie) et la santé, il mène des actions d'une part pour prévenir et modifier les activités délétères pour la santé, et d'autre part pour assurer l'accès des individus aux occupations qu'ils veulent ou doivent faire et rendre possible leur accomplissement de façon sécurisée, autonome, indépendante et efficace.

L'ergothérapie est une profession de santé, paramédicale, exerçant sur prescription médicale. Notre spécificité est de préserver et développer l'indépendance et l'autonomie au quotidien (actes de la vie quotidienne, l'école et les loisirs).

Qu'est-ce qu'un bilan en ergothérapie ?

Le bilan est prescrit par un médecin.

Les bilans choisis par l'ergothérapeute varient en fonction de la prescription médicale, du trouble suspecté, de la plainte. Ainsi, l'anamnèse de votre enfant est importante.

C'est la première étape, avant de commencer des séances et une rééducation, et il permet d'en cibler les objectifs thérapeutiques.

L'ergothérapeute ne peut pas poser un diagnostic, sur les troubles observés, seul un médecin est habilité à le faire.

Comment se déroule le bilan ?

Dans un premier temps, je vous demanderai (envoi par mail) de remplir un questionnaire détaillant les activités de la vie quotidienne, à l'école et à la maison. Il permet de préparer le 1^{er} rendez-vous.

Tous les bilans se composent d'**un premier rendez-vous**, au cours duquel on fait le tour de la situation, le quotidien de votre enfant, les difficultés rencontrées, les antécédents...

Ce rendez-vous se déroule sans la présence de votre enfant.

A l'issue de cet entretien, je vous indiquerai le type de bilan envisagé (avec un devis envoyé par mail).

Dans un second temps, je recevrai votre enfant (un ou plusieurs rendez-vous, selon le type de bilan), pour la passation des tests normés, permettant d'objectiver ses capacités, dans différents domaines.

Après avoir reçu votre enfant, je dois corriger les épreuves et en faire l'interprétation, en fonction des résultats obtenus, selon l'âge, et les difficultés relevées au quotidien. Je vous envoie, dans les meilleurs délais, un compte-rendu détaillé (je mets tout en œuvre pour limiter le temps d'attente à 2 mois, maximum).

A quoi sert un bilan ?

Il permet de :

- ✚ Mettre en évidence, objectivement, des difficultés (par exemple : une dysgraphie, un trouble de la coordination, des difficultés d'analyse visuelle, ou une maladresse gestuelle...). Le bilan précise certains critères de diagnostic.
- ✚ Faire le point sur les capacités et incapacités quotidiennes (de tâches sur le plan scolaire ou à la maison) et ainsi avoir un niveau de référence (propre à l'enfant).
- ✚ Elaborer les objectifs thérapeutiques avant le début des séances.
- ✚ Proposer des adaptations pour favoriser les apprentissages scolaires.
- ✚ Argumenter une demande auprès de la MDPH et de l'Inspection Académique (demande de matériels pédagogiques mobiliers ou informatiques ; d'allocation pour financer les séances d'ergothérapie).

Les documents à fournir lors du bilan :

- ✚ **Une prescription médicale** (médecin traitant, neuropédiatre, médecin de médecine physique, pédiatre, pédopsychiatre...),
- ✚ **Quelques cahiers, remplis en classe et à la maison,**
- ✚ **Le compte rendu du bilan psychométrique** (psychologue scolaire ou psychologue libéral ou neuropsychologue...),
- ✚ **Un compte rendu de la dernière consultation neuropédiatrique, de médecine physique, pédiatrique, ou pédopsychiatrique ...**

Que faire après le bilan ?

Le compte-rendu vous sera demandé pour obtenir une consultation en neuropédiatrie, en médecine physique et de réadaptation, en pédiatrie, en pédopsychiatrie, votre médecin traitant... Il permettra au médecin de faire le point avec d'autres bilans (psychologue, neuropsychologue, psychomotricien, orthophoniste...) et de poser un diagnostic sur les troubles observés.

Il est à joindre au dossier MDPH (sous pli cacheté à l'attention des médecins de la MDPH), si vous en déposez un.

Une fois le diagnostic posé et la demande d'allocation accordée, vous pouvez alors me rappeler afin que commence les séances de rééducation de votre enfant. Il n'est pas nécessaire

d'attendre la dotation du matériel informatique (si la prise en charge consiste en son apprentissage), pour commencer.

Les séances de rééducation peuvent commencer, également, avant l'accord d'une aide financière (allocation AEEH ou prestation exceptionnelle de la CPAM). Dans ce cas, elles seront à votre charge.

Les séances se dérouleront au cabinet, à la maison, à l'école ou au collège.

Combien coûtent les actes d'ergothérapie et quels sont les aides financières ?

L'ergothérapie n'est pas conventionnée par la CPAM et le coût est à votre charge. Toutefois, vous avez la possibilité de retirer auprès de la CPAM ou la MGEN, un dossier de demande de prestations complémentaires ou de soins coûteux (un dossier par an). Il vous faudra, alors y joindre la prescription médicale et un devis des actes d'ergothérapie. Après étude du dossier, la commission décide ou non du remboursement.

Certaines mutuelles prévoient un montant de remboursement annuel, dans leur contrat, et c'est une autre possibilité d'obtenir une aide financière (à vérifier auprès de l'organisme auquel vous êtes affilié).

Le paiement du bilan et/ou des séances se fait au fur et à mesure des rendez-vous.

Concernant les bilans, le compte-rendu est envoyé, après avoir reçu la totalité des paiements (des facilités de règlement sont envisageables également, si besoin), accompagné d'une facture acquittée.

Pour les enfants, les séances peuvent être remboursées (intégralement ou en partie) par l'intermédiaire d'une allocation (AEEH), versée par la CAF. Pour obtenir cette allocation, il faut déposer un dossier à la MDPH.

A l'issue du bilan, si vous déposez un dossier auprès de la MDPH, vous pouvez joindre la facture de ce bilan afin que cette dépense soit prise en compte, dans le calcul de votre allocation.

Tarifs des séances :

Désignation	Temps	Coût
Séance individuelle, au cabinet	30 minutes	27€
Séance individuelle, au domicile ou à l'école	45 minutes	45€

Tarifs des bilans :

Désignation	Détails	Coût
1^{er} rendez-vous (obligatoire, pour tous les bilans)	Anamnèse, entretien avec les parents de l'enfant. Bilan d'indépendance dans la vie quotidienne (à l'école et à la maison).	40€
Bilan évaluation de la coordination fine, la dextérité fine et le graphisme et indépendance dans la vie quotidienne	Rendez-vous (passation du bilan, environ 1h30). Tests normés (NEPSY-II, MABC-2, BHK, BHK-Ado). Un compte-rendu de bilan.	75€
		50€
Bilan évaluation de la coordination fine, la dextérité fine, le graphisme, les fonctions exécutives et l'indépendance dans la vie quotidienne	Rendez-vous (passation du bilan, environ 2h00). Tests normés (NEPSY-II, MABC-2, BHK, BHK-Ado).	100€
	Un compte-rendu de bilan	80€
Bilan évaluation de la coordination fine, la dextérité fine, le graphisme, des traitements visuospatiaux et indépendance dans la vie quotidienne	Rendez-vous (passation du bilan, environ 2h00). Tests normés (NEPSY-II, MABC-2, BHK, BHK-Ado).	100€
	Un compte-rendu de bilan	80€
Bilan d'attention	Rendez-vous (passation du bilan, environ 2h00). Tests normés (NEPSY-II, TEACH, STROOP).	100€
	Un compte-rendu de bilan	80€
Bilan d'Intégration Neurosensorielle	Rendez-vous (passation du bilan, environ 1h30).	75€
	Un compte-rendu de bilan.	50€
Bilan pour compensation du trouble du langage écrit, une dysgraphie et une demande d'aménagements scolaires	Rendez-vous (passation du bilan, environ 1h00). Tests normés (BHK, BHK-Ado).	50€
	Un compte-rendu de bilan	50€
Bilan pour demande d'aménagements d'examen	Rendez-vous (passation du bilan, environ 45min). Mesure d'indépendance avec l'outil informatique.	40€
	Un compte-rendu de bilan, avec préconisations d'aménagements à l'examen.	40€
Bilan moteur membres supérieurs (enfant)	Rendez-vous (passation du bilan, environ 1h00).	50€
	Un compte-rendu de bilan.	50€

Tous les actes sont sous prescription médicale.

Votre professionnel de santé fixe librement le montant de ses honoraires dans le respect du tact et de la mesure. Ils ne font pas l'objet d'un remboursement par l'assurance maladie.

Document mis à jour en septembre 2021.

Date :

Nom-prénom et signature

(Précédés de la mention « je certifie avoir pris connaissance du document. »)